

29 mar 2013 -11:34

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2013

Modernisation du droit du travail

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui transpose une partie de l'accord conclu par les partenaires sociaux sur la modernisation du droit du travail, tel qu'approuvé par le Gouvernement le 27 février dernier.

Les mesures principales sont les suivantes :

- augmentation de la limite interne de la durée du travail à l'intérieur de la période de référence sur laquelle la durée hebdomadaire de travail doit être respectée en moyenne ;
- augmentation du crédit d'heures supplémentaires pour lesquelles le travailleur peut renoncer à la récupération ;
- adaptation des dispositions du règlement de travail permettant de prolonger la période de référence pour le calcul moyen de la durée du travail tant des travailleurs à temps plein que des travailleurs à temps partiel.

Cet avant-projet de loi contient aussi des dispositions relatives à la prolongation du régime concernant l'octroi de la prime unique d'innovation, la prolongation de l'exemption de l'obligation d'embauche de jeunes dans le cadre du régime des conventions de premier emploi et l'abrogation de la mesure temporaire prévue à l'article 195, § 2 de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute ces mesures.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de
l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>